



LE DIOCESE DE LONG ISLAND

FORMATION « EGLISE SURE »

VIA

L'ÉCOLE GEORGE MERCER JR. DE
THÉOLOGIE

(516) 248-4800 Ext. 150

POLITIQUES DE SÉCURITÉ DE L'ÉGLISE

Le diocèse de Long Island désire que chaque congrégation paroissiale et chaque ministère soient constamment des lieux de communauté, d'apprentissage, de grâce, de perspicacité et d'attention. Cela implique de s'assurer qu'ils sont des lieux sûrs. Nous entendons par là des lieux où les personnes vulnérables sont protégées de tout danger et où tous vivent et œuvrent dans le respect les uns des autres. Ce point de départ vise un point final où nos lieux de rassemblement pour le culte, la communauté et le service sont vécus comme des anticipations du Royaume de Dieu.

Le Diocèse a adopté les politiques suivantes en conformité avec ces objectifs :

- Politique interdisant le harcèlement sexuel
- Politique interdisant l'exploitation sexuelle
- Politique de protection des enfants et des jeunes
- Politique de protection des adultes vulnérables

L'École Mercer de Théologie est mandatée par l'évêque pour dispenser une formation au service de ces objectifs. Nous appelons cela « Formation Église Sûre ».

EN QUOI CONSISTE LA FORMATION ÉGLISE SÛRE ?

La Formation Église Sûre est divisée en deux sections et est communément appelée formation SHE-CAP.

SHE fait référence à la formation permettant de reconnaître et de signaler le harcèlement et l'exploitation sexuels. Le harcèlement se réfère aux définitions légales de ce qui constitue des avances sexuelles malvenues et des demandes de faveurs sexuelles, qu'elles soient exprimées verbalement ou visuelles/non verbales, physiques ou autres. L'exploitation sexuelle fait référence à une multitude de comportements liés à la demande de faveurs sexuelles sous la menace d'un refus d'assistance, d'un refus de collaboration ou de toute autre répercussion néfaste sur le lieu de travail ou dans la communauté. La « Politique sur le harcèlement sexuel » et la « Politique sur l'exploitation sexuelle » du Diocèse de Long Island précisent ce que recouvrent les termes « harcèlement » et « exploitation ».

Le CAP désigne la formation à la prévention, à la reconnaissance, le cas échéant, et au signalement des cas d'abus envers les enfants et les adultes vulnérables. Les « Politiques pour la protection des enfants et des jeunes » et les « Politiques pour la protection des adultes vulnérables » du Diocèse de Long Island précisent les interdictions. « Protection des enfants et de la jeunesse » et « Politiques pour la protection des adultes en situation de vulnérabilité » du Diocèse de Long Island fournissent des explications sur les comportements prohibés, le signalement des abus présumés, la vérification des antécédents pour le recrutement par les paroisses ou d'autres ministères, ainsi que le suivi et la supervision des activités dans les paroisses touchant les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables.

La formation « Eglise sûre » du diocèse de Long Island intègre une instruction interactive sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et la prévention des abus sur les enfants et les jeunes.

QUI PARTICIPE A LA FORMATION « EGLISE SURE » ?

Tout le personnel de l'église est invité à participer à la formation sur la sécurité dans l'église.

Le personnel de l'Église englobe **toutes** les personnes qui exercent des relations pastorales, et notamment les membres du clergé, et les séminaristes, postulants, candidats aux ordres religieux ; le personnel rémunéré, qu'il soit affecté à des domaines du ministère ou à d'autres types de services par le diocèse, ses congrégations, ses écoles ou d'autres organismes ; les personnes qui sous-traitent leurs prestations au diocèse, à ses congrégations, à ses écoles ou à d'autres organismes ; les bénévoles, y compris toute personne qui s'engage ou s'offre pour un service lié à l'Église, ou qui aide ou accomplit effectivement un service, qu'elle ait été ou non sélectionnée ou affectée à cette tâche, et les bénévoles autorisés en vertu du canon III du **diocèse**. 4 (tels que les visiteurs eucharistiques laïcs). Les bénévoles incluent les membres des conseils consultatifs, des sacristies, des comités de l'évêque et des conseils d'administration.

Exemples de personnel de l'Église :

- Les enseignants de l'école de l'église
- Les directeurs de chorales d'enfants ou de jeunes
- Les organistes qui interviennent auprès des enfants ou des jeunes
- Les ministres laïcs de la jeunesse
- Les directeurs de la jeunesse bénévole
- Le personnel de l'Église qui travaille régulièrement dans la crèche
- Le personnel de l'Église qui travaille dans la crèche lorsqu'il est la seule personne de plus de 21 ans présente à tout instant.
- Le personnel, bénévole ou rémunéré, des camps de l'Église.
- Les adultes qui pratiquent des activités de nuit avec des enfants ou des jeunes plus de deux fois par an.
- Les visiteurs eucharistiques laïcs et les autres bénévoles visés au canon III.4).

Comme il est manifeste, l'intention de la politique et de la définition consiste à encourager et à rendre obligatoire la formation sur la sécurité dans l'église pour tout le personnel de l'église. S'il existe un doute quant à la participation d'une personne ou d'une catégorie de personnes à la formation pour la sécurité dans l'église, il faut privilégier la formation obligatoire.

OÙ SE DÉROULE LA FORMATION POUR UNE EGLISE SÛRE ?

La majeure partie du personnel de l'Église peut suivre la formation sur la sécurité dans l'Église grâce à des modules en ligne proposés par l'Église épiscopale par le biais de L'École Mercer. La plateforme du programme est **PraesidiumAcademy.com**.

Cependant, toutes les personnes qui exercent des relations pastorales, y compris les membres du clergé, et tous les séminaristes, postulants et candidats aux ordres sacrés sont tenus de participer à une **formation en présentiel**, dispensée par L'École Mercer, pour leur première formation initiale. Les autres membres du personnel de l'Église peuvent souhaiter participer à la formation en présentiel mais ne sont pas tenus de le faire.

L'Académie Praesidium propose une formation sous la forme de cours concis et ciblés qui peuvent généralement être suivis en 30 minutes et peuvent être dispensés depuis n'importe quel endroit où une connexion Internet à haut débit est disponible. Plusieurs des modules sont accessibles en langues espagnole et française.

Chaque congrégation paroissiale, école ou autre ministère doit avoir désigné un administrateur de la sécurité de l'église. L'administrateur local assistera les membres de la congrégation ou du ministère qui reconduisent leur formation après une période de 3 ans pour s'inscrire et avoir accès à la formation Académie Praesidium. (Le processus d'établissement d'un administrateur en ligne pour la sécurité de l'Église dans la paroisse ou le ministère est présenté ci-dessous).

RENOUVELLEMENT DE LA FORMATION

Le personnel de l'église doit renouveler sa formation pour la plupart des aspects de la sécurité de l'église tous les trois (3) ans.

Cependant, la loi de l'État de New York impose aux collaborateurs des organisations et des entreprises de suivre chaque année une partie de cette formation, à savoir une formation sur le harcèlement sexuel.

Le renouvellement de la formation Eglise sûre (notamment la formation sur le harcèlement sexuel) se fait en participant à la formation en ligne Eglise sûre. Les modules requis apparaissent sur le site web de Mercer dans le tableau « Qui prend quoi » comme ANTI-HARCÈLEMENT.

MODULES EN LIGNE POUR UNE ÉGLISE SÛRE

Le tableau publié sur le site Web de Mercer sous le titre « Qui prend quoi » indique les modules de formation de **PraesidiumAcademy.com** qui sont requis pour divers membres du personnel de l'Église. Sauf indication contraire, la reconduction de la formation doit avoir lieu tous les trois (3) ans. En cas de chevauchement, l'approche conseillée est de prendre tous les modules potentiellement applicables qui se rapportent à un ministère particulier. Il y a cinq modules, intitulés FORMATION UNIVERSELLE, qui sont indispensables pour la plupart des personnes. En

plus de ceux-ci, il existe de nombreux autres modules dans le programme adaptés à des ministères spécifiques et qui doivent être suivis en fonction de la politique diocésaine. Les modules n'ont pas à être tous être suivis en une seule fois. Le système gère une base de données et délivre des certificats attestant de l'achèvement du programme, qui doivent être conservés par l'utilisateur et par le bureau de la paroisse. Le suivi de la réalisation du programme par les travailleurs et les bénévoles relève de la compétence de la paroisse.

ÉTABLIR UN GESTIONNAIRE LOCAL D'ÉGLISE SÛRE EN LIGNE

Toutes les paroisses du diocèse sont admissibles à participer au programme Académie Praesidium. La participation au programme en ligne deviendra requise partout lorsque les membres des paroisses franchiront le cap des 3 ans de leur première formation sur la sécurité dans l'église et devront la renouveler en ligne à intervalles réguliers de 3 ans.

Dans un premier temps, il faut désigner un administrateur en ligne local qui aura pour mission d'accéder au système et de gérer les dossiers au niveau de la paroisse ou de l'école. Cet administrateur sera le principal interlocuteur des employés et des bénévoles. L'administrateur doit avoir une expérience de l'utilisation d'un ordinateur, de Microsoft Office et d'Internet. Souvent, l'administrateur est le Directeur de l'école du dimanche ou un membre de la sacristie, un diacre, ou même le recteur ou le prêtre responsable. L'administrateur paroissial de Eglise sûre contactera le coordinateur diocésain d'Église Sûre à L'École Mercer @ahillebrand@dioceseli.org pour se voir attribuer un nom d'utilisateur et un mot de passe personnels afin que le système soit activé pour la paroisse. Un nom et un mot de passe sont spécifiques à chaque utilisateur.

Le système peut générer des rapports et des messages électroniques aux utilisateurs et aux administrateurs. La paroisse est appelée à tenir des registres de conformité qui doivent être présentés au cours des visites de l'évêque à la paroisse. Il est conseillé de diffuser des communications régulières dans la paroisse pour inciter les membres à participer. Un guide pratique en ligne pour l'administrateur est accessible par le biais du programme.

Les instructions pour l'administrateur en ligne de la paroisse pour l'Académie Praesidium seront disponibles sur le site web de l'école de théologie George Mercer Jr. et sont accessibles en contactant le bureau de l'École Mercer.

ORGANISER UNE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉGLISE DANS VOTRE PAROISSE

Si nécessaire, une paroisse peut requérir une formation en présentiel sur la sécurité dans l'église. Le clergé ou les administrateurs doivent contacter le coordinateur Église Sûre de L'École Mercer (516.248.4800, poste 150) pour demander une formation locale. Un formateur qualifié contactera les responsables de la paroisse pour fixer une date, une heure et un lieu. Seuls les formateurs qualifiés et recommandés par L'École Mercer sont autorisés à dispenser des sessions dans le diocèse de Long Island.

L'inscription des personnes à la session de formation se déroule dans la paroisse. La date et le lieu de la formation doivent être communiqués au Bureau Mercer. Les noms de toutes les personnes ayant participé à la formation sont également transmis au Bureau Mercer en temps utile après la session de formation, pour qu'un certificat de formation puisse être créé et renvoyé à la paroisse.

Les paroisses qui organisent des sessions locales de formation sur la sécurité de l'église sont invitées à informer les paroisses de la région locale si elles disposent d'un espace dans la session permettant la participation de personnes des paroisses environnantes. Les noms et les noms des paroisses de ces personnes doivent être notifiés à L'École Mercer après la session de formation.

Lorsque des sessions locales de formation à la sécurité dans l'église sont organisées, la paroisse locale ou le groupe de paroisses parrainant la session sont chargés de prendre en charge les honoraires du formateur.

INFORMATIONS SUR LA PROCHAINE FORMATION EGLISE SURE EN PRÉSENTIEL

Les dates et les lieux des sessions seront mentionnés sur l'onglet « Safe Church » du site Web de Mercer et dans le programme des événements sur la page d'accueil de Mercer à l'adresse www.mercerschool.org.

Les personnes sont toujours les bienvenues pour téléphoner au bureau de Mercer afin de poser des questions sur la Formation Église Sûre dans le diocèse de Long Island au 516.248.4800, poste 150.

Publié le 6 décembre 2013,
Commémoration de Saint Nicholas de Myre
École George Mercer Jr. de Théologie, Garden City NY
[Modifié le 8 février 2017]

[Modifié le 1er avril 2022]

[Modifié en octobre 2022]

